

# **SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA POINTE MEDOC**



# Présentation du SMBV Pointe Médoc

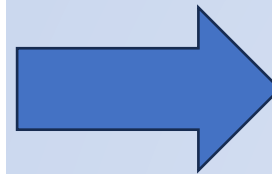
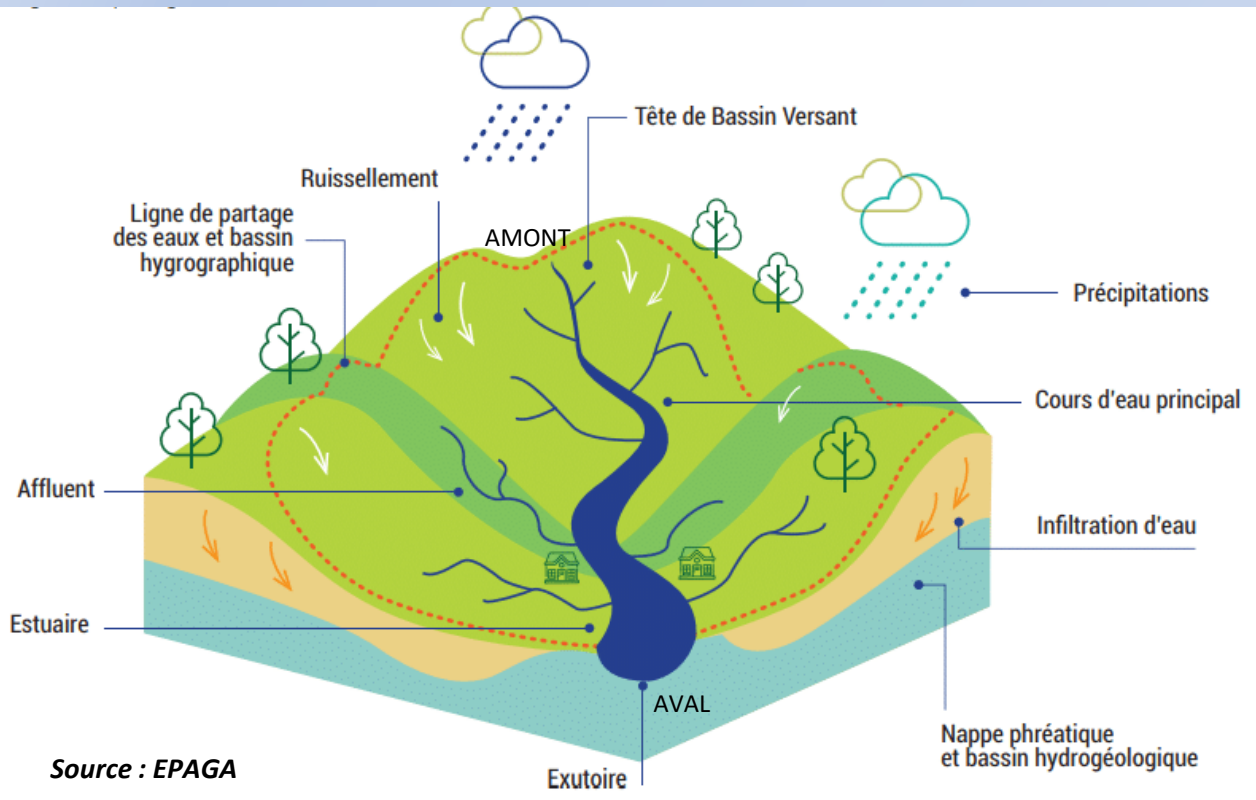
- **2 communautés de communes**
  - CDC Médoc Atlantique
  - CDC Médoc Cœur de Presqu'île
- **23 communes → 600 km<sup>2</sup>**
- **≈ 500 km de cours d'eau**
- **17 ASA de marais**  
→ **Union des Marais**
- **≈ 200 ouvrages**

*Carte du territoire du SMBV  
Pointe Médoc*



# Notion de bassin versant

- **Définition** : c'est une surface qui reçoit les eaux (pluviales, de ruissellement) qui circulent vers un exutoire unique. Il se délimite par des lignes de partage des eaux.



Les travaux sont étudiés à l'échelle d'un bassin versant (AMONT – AVAL) pour une meilleure gestion et cohérence de la ressource en eau

# LES COMPETENCES DU SYNDICAT



# Statuts du syndicat

## Arrêté du 18 Janvier 2022

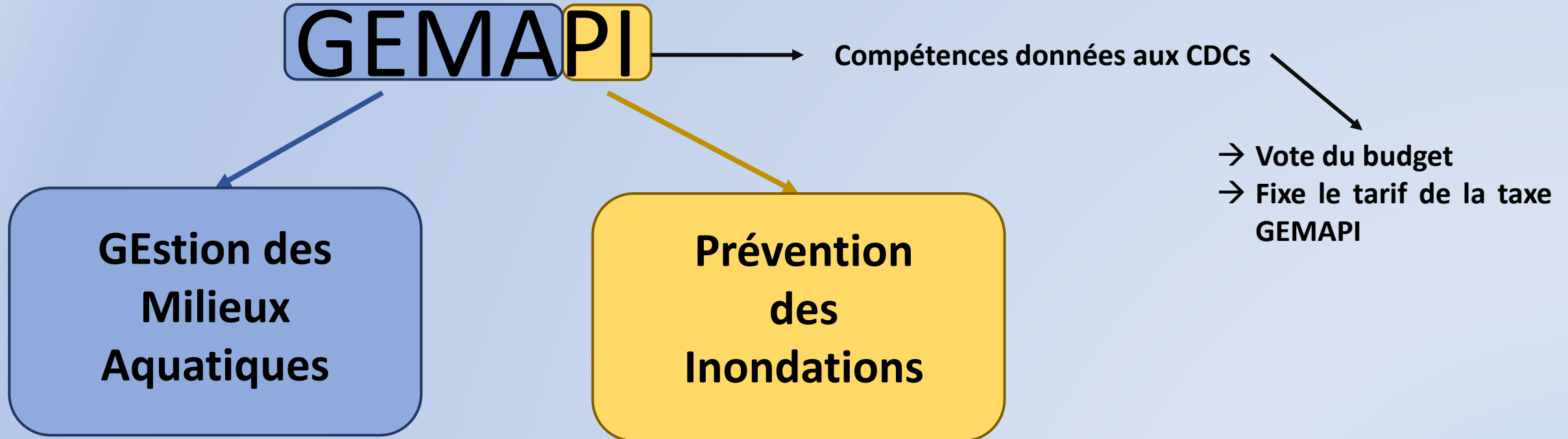
### Article 4 : Compétences :

#### ❖ GEMAPI

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

#### ❖ Autres compétences

- 3° L'approvisionnement en eau
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6° La lutte contre la pollution
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.



**GEMAPI**

**GEstion des Milieux  
Aquatiques**

Pour la CDC Médoc Atlantique :  
**délégation au SMBVPM**

Pour la CDC Médoc Cœur de Presqu'île :  
**délégation au SMBVPM**

- Demande de financement aux CDCs
- **Autorité gestionnaire et décisionnelle : le bureau du SMBVPM**

GEMAPI



**Prévention des  
Inondations**

Pour la CDC Médoc Atlantique :

Risque inondation  
des cours d'eau :

**Délégation au  
SMBVPM**

Risque de submersion  
marine :

→ **Gestionnaire : CDCMA** à  
partir de mi 2024-2025  
→ **Sous-gestionnaire :**  
**SMBVPM par convention**

Pour la CDC Médoc Cœur de Presqu'île :  
**délégation au SMBVPM**

→ Financement par la CDC CPI pour le  
risque inondation par submersion  
marine (ex : de la digue de la  
Maréchale)



# Les actions en lien avec la GEMAPI

## Gestion des systèmes d'endiguement existants et futurs

- Gestion, surveillance et entretien des systèmes d'endiguement, réalisation de travaux d'entretien, gestion et surveillance des ouvrages, gestion de la végétation sur et aux abords des ouvrages
- Réalisation de tout type d'études (études de dangers, autres....) ; information et sensibilisation des populations



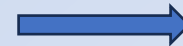
Par convention avec le gestionnaire (la CDCMA)  
SMBVPM pour CDC CPI



CDC MA  
CDC CPI

## Gestion des aménagements et ouvrages hydrauliques non intégrés à un système d'endiguement

- Gestion, surveillance et entretien des ouvrages, la réalisation de travaux et d'études sur les ouvrages



Uniquement sur les ouvrages appartenant au SMBVPM ou par un plan de gestion

## Préservation, entretien, restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation

- Surveillance, entretien, restauration de la ripisylve, des berges et du lit des cours d'eau, lacs et plans d'eau publics ainsi que des zones humides situés dans son périmètre d'intervention
- Réalisation d'étude visant à mieux comprendre le fonctionnement des milieux aquatiques
- Elaboration du programme d'actions
- Appui technique et administratif aux communes, ASA / propriétaires d'ouvrages



Cours d'eau Loi sur l'eau



Fossés (sauf par un plan de gestion)



# Les actions complémentaires

## Gestion des aménagements hydrauliques participant au bon écoulement des eaux et l'approvisionnement en eau brute

- Gestion, surveillance et entretien des ouvrages, la réalisation de travaux et d'études sur les ouvrages et toutes autres actions susceptibles de participer au bon écoulement des eaux



Uniquement sur les ouvrages appartenant au SMBVPM ou par un plan de gestion

## Surveiller et gérer la ressource en eau

- Maitrise d'ouvrage, animation, coordination, appui technique en vue de lutter contre les pollutions diffuses, contre l'érosion des sols et le ruissellement en dehors des zones urbanisées
- Gestion de la biodiversité (suivi et gestion des espèces protégées et envahissantes)
- Suivi de l'hydrologie et toutes autres actions susceptibles de gérer la ressource en eau



Plans de gestion (PG)  
Etudes



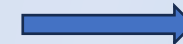
Actions de protection ou de régulation dans les PG



Suivi des niveaux d'eau

## Animer, communiquer et sensibiliser

- Tout type d'actions en vue d'informer et sensibiliser les populations sur les enjeux liés à l'eau et aux risques inondations



JMZH, temps d'échange, réunions d'informations

# L'EQUIPE ET LEURS MISSIONS



# Présentation du bureau du syndicat

PRESIDENT

Jean-Luc PIQUEMAL

VICE-PRESIDENT

Hervé BLANC

(CDC Médoc Atlantique)

VICE-PRESIDENT

Denis FLEURT

(CDC Médoc Cœur de Presqu'île)

23 délégué.e.s

# Présentation du personnel



Noémie ROBICHON  
**Cheffe de service technique**  
**Chargée de missions Milieux**  
**Aquatiques et Zones Humides**



Béatrice LAMBERT  
**Rédactrice territoriale**

David BOURSEAU  
**Responsable**  
**technique**



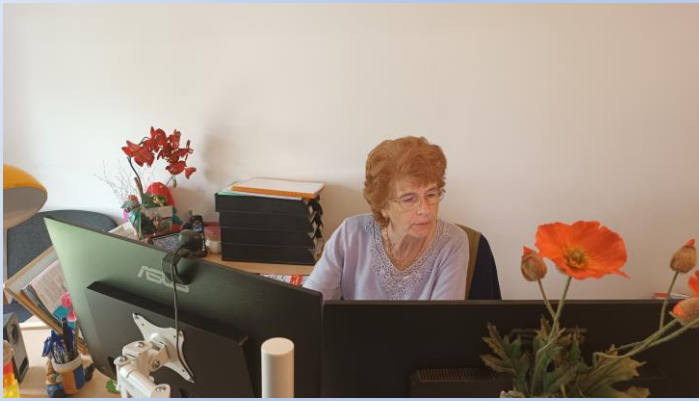
Marion MONTECOT  
**Chargée de missions Zones**  
**Humides et Milieux Aquatiques**



Thierry FOURTON  
**Agent technique**



Sylvain LAMBERT  
**Chauffeur**  
**d'épareuse et agent**  
**polyvalent**



# Béatrice LAMBERT

## Rédactrice territoriale

Tél fixe : 05.56.09.18.25 Mail : [smbv.pointemedoc33@orange.fr](mailto:smbv.pointemedoc33@orange.fr)

- **Gestion de la comptabilité**
  - Elaboration de documents budgétaires et financiers
  - Elaboration des rapports et délibérations budgétaires
  - Suivi des opérations budgétaires
  - FCTVA
  - Gestion comptable des marchés publics
  - Gestion des relations avec les services comptables de l'Etat
- **Suivis des dossiers de subvention**
- **Gestion du personnel**
  - Paie
  - DSN
  - Organisation visites médicales
  - Inscription formations professionnels
- **Gestion de la régie d'avance**
- **Préparation des réunions, élaboration de convocations, délibération et procès-verbaux pour les comités syndicaux**
- **Gestion des courriers et du matériel de bureau**



# Noémie ROBICHON

## Cheffe de service technique milieux aquatiques et zones humides

Tel : 06.08.46.26.06 Mail : [noemie.robichon@smbvpm.fr](mailto:noemie.robichon@smbvpm.fr)



- **Encadrement et management des agents techniques**

- Suivi et évaluation des travaux réalisés

- **Pilotage des actions en faveur des milieux aquatiques, des zones humides et de la lutte contre les inondations**

- Développer des projets à partir des besoins et des opportunités financières
- Assister la collectivité par du conseil, des études et des suivis de chantier
- Animer les réunions de la collectivité
- Participer à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques de l'eau du territoire

- **Elaboration et mise en œuvre de programmes / plan pluriannuels de gestion**

- Gestion et suivi des zones humides et des cours d'eau
- Animation du plan de gestion du Marais de Bégadan – St-Christoly
- Mise à jour et animation du PPG Gua et Guy
- Dossiers de DIG, demandes de subventions, dossiers règlementaires
- Rédaction de CCTP pour des marchés publics et consultation des entreprises
- Relation avec les usagers, les élus, les financeurs et les partenaires techniques

- **Réalisation de suivi de travaux et participation aux travaux**

- Gestion de chantier et des entreprises

- **Utilisation des systèmes d'information géographique**

- Elaboration de cartes avec le logiciel QGIS
- Traitement des données LIDAR

- **Actions de sensibilisation**

- **Encadrement des stagiaires**

# Marion MONTECOT

## Chargée de missions zones humides et milieux aquatiques

Tél : 06.81.29.93.32

Mail : [marion.montecot@smbvpm.fr](mailto:marion.montecot@smbvpm.fr)



- **Pilotage des actions en faveur des milieux aquatiques, des zones humides et de la lutte contre les inondations**
  - Développer des projets à partir des besoins et des opportunités financières
  - Assister la collectivité par du conseil, des études et des suivis de chantier
  - Animer les réunions de la collectivité
  - Participer à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques de l'eau du territoire
- **Elaboration et mise en œuvre de programmes / plan pluriannuels de gestion**
  - Gestion et suivi des zones humides et des cours d'eau
  - Animation du plan de gestion du Marais de Bégadan – St-Christoly
  - Mise à jour et animation du PPG Gua et Guy
  - Dossiers de DIG, demandes de subventions, dossiers réglementaires
  - Rédaction de CCTP pour des marchés publics et consultation des entreprises
  - Relation avec les usagers, les élus, les financeurs et les partenaires techniques
- **Réalisation de suivi de travaux et participation aux travaux**
  - Gestion de chantier et des entreprises
- **Utilisation des systèmes d'information géographique**
  - Elaboration de cartes avec le logiciel QGIS
  - Traitement des données LIDAR
- **Actions de sensibilisation**
- **Encadrement des stagiaires**



# David BOURSEAU

## Chef d'équipe des agents

- **Encadrer l'équipe d'agents techniques sur les chantiers**
- **Entretenir, gérer et restaurer le fonctionnement hydraulique et la qualité des milieux aquatiques**
  - Passage du bateau fraise
  - Débroussaillage, coupe d'arbre et retrait des embâcles
  - Manœuvrer les ouvrages hydrauliques et veiller à leur bon fonctionnement
- **Assurer l'entretien et le nettoyage courant des machines, matériels, véhicules, bateau, locaux et espaces verts attenants**
- **Réaliser des prestation ponctuelles pour les autres collectivités**
  - Passage du bateau fraise sur les cours d'eau du SMBV Centre Médoc et Gargouilh
  - Convention avec la CDC Médoc Atlantique
- **Encadrement des stagiaires**
- **Sensibiliser les usagers sur les missions du SMBVPM et des bonnes pratiques pour la préservation des milieux aquatiques**



# Thierry FOURTON

## Agent technique



- **Entretien, gérer et restaurer le fonctionnement hydraulique et la qualité des milieux aquatiques**
  - Passage du bateau fraise
  - Débroussaillage, coupe d'arbre et retrait des embâcles
  - Manœuvrer les ouvrages hydrauliques et veiller à leur bon fonctionnement
- **Assurer l'entretien et le nettoyage courant des machines, matériels, véhicules, bateau, locaux et espaces verts attenants**
- **Réaliser des prestation ponctuelles pour les autres collectivités**
  - Passage du bateau fraise sur les cours d'eau du SMBV Centre Médoc et Gargouilh
  - Convention avec la CDC Médoc Atlantique
- **Sensibiliser les usagers sur les missions du SMBVPM et des bonnes pratiques pour la préservation des milieux aquatiques**



# Sylvain LAMBERT

## Agent technique et chauffeur d'épareuse

- **Entretien, gérer et restaurer le fonctionnement hydraulique**
  - Effectuer l'entretien mécanique de la végétation avec tracteur, broyeur et épareuse des fossés, chenaux, canaux et cours d'eau
- **Assurer l'entretien et le nettoyage courant des machines, matériels, véhicules, bateau, locaux et espaces verts attenants**
- **Réaliser des prestation ponctuelles pour les autres collectivités**
  - Convention avec la CDC Médoc Atlantique pour le système d'endiguement
- **Réaliser, en fonction des besoins du service les missions des autres agents du service technique**
- **Sensibiliser les usagers sur les missions du SMBVPM et des bonnes pratiques pour la préservation des milieux aquatiques**

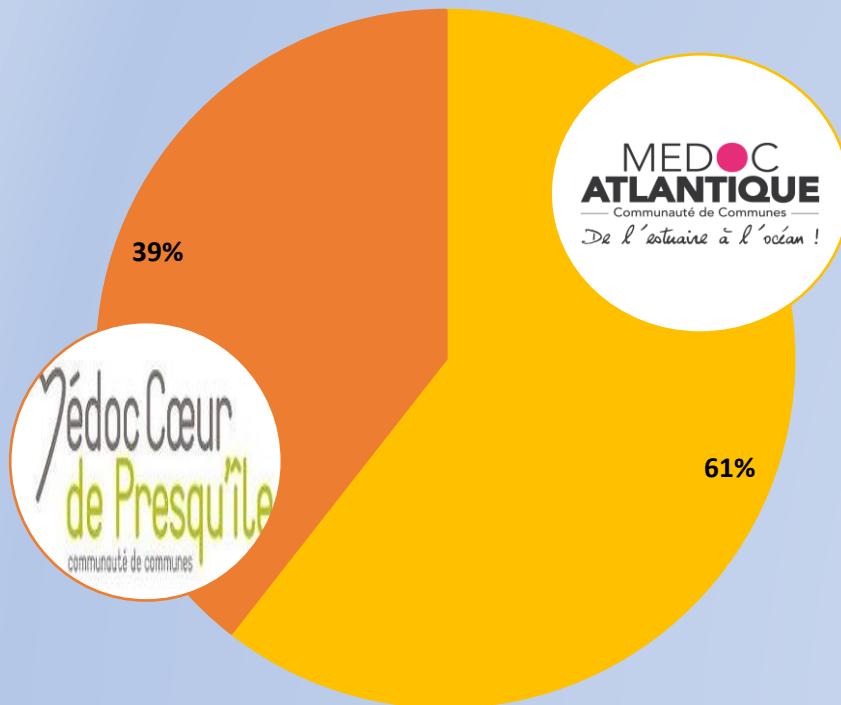
# LE BUDGET ET LES FINANCEMENTS

# Les participations



## Participation des CDCs sur la partie fonctionnement

■ CDCMA ■ CDCMCPI

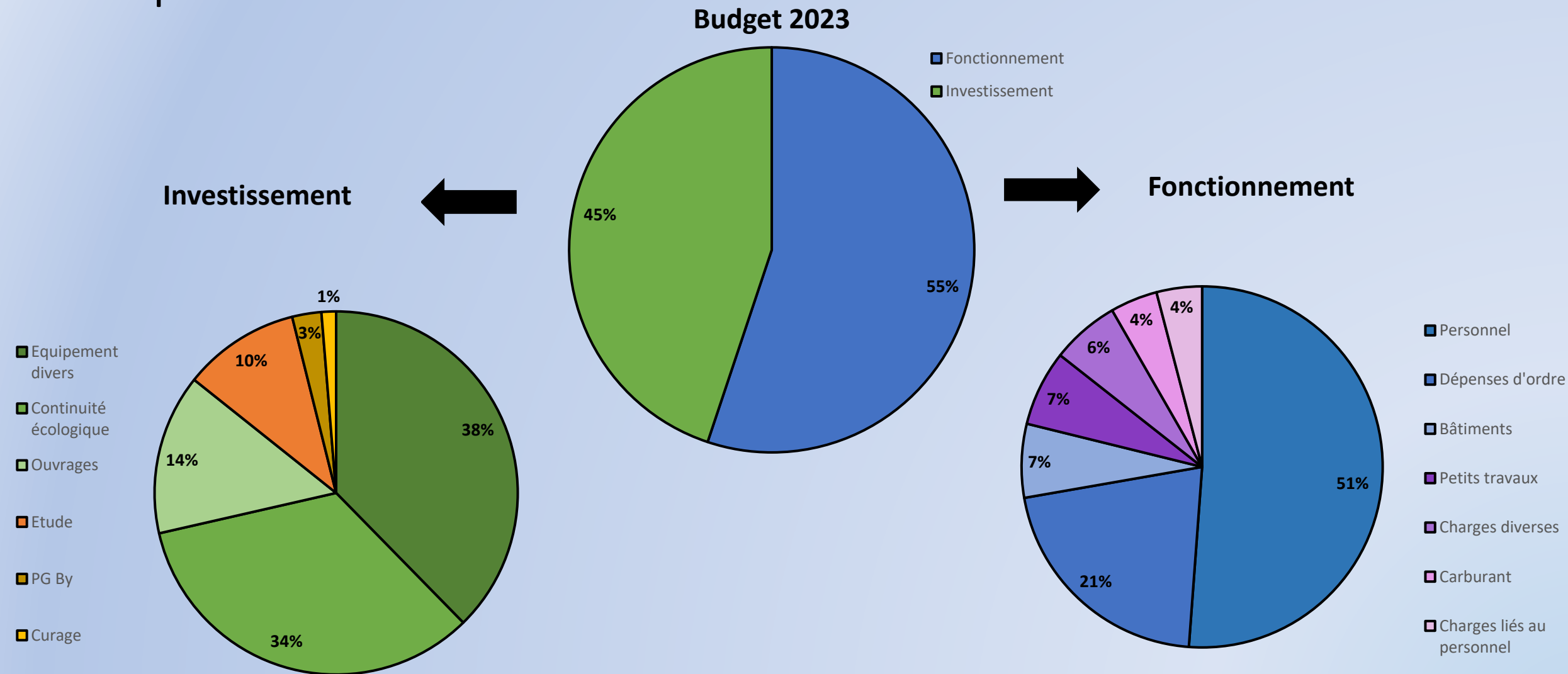


- 80% des salaires et matériels des chargés de missions sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50%) et par le Département (30%).
- Les travaux de type investissement sont financés :
  - 100% par le SMBVPM pour les curages, les réfections d'ouvrages, la gestion des EEE
  - 50 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les travaux et études de restauration des milieux aquatiques intégrées dans un plan de gestion
  - 20 ou 30 % par le Département 33 selon le type d'action
- Pour certains travaux (ex : La Maréchale), subvention de l'Etat :
  - Fond Vert
  - PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)
  - La DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)



# Budget par catégories de travaux :

## Exemple 2023 : 858 000€



# LES PARTENAIRES ET LE CADRE REGLEMENTAIRE

# Les partenaires techniques



Union des marais



# Le cadre réglementaire



- **Code de l'environnement : Article R214-1** (désenvasement des cours d'eau, installation d'ouvrage, plans d'eau, restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, etc)
- **Code de l'environnement : Article L211-7** sur les compétences GEMAPI des collectivités de bassins
- **Code de l'environnement : Article L211-7** : Constitue un **cours d'eau** un écoulement d'eaux courantes dans un **lit naturel à l'origine, alimenté par une source** et présentant **un débit suffisant la majeure partie de l'année**. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales.
- **La DCE** de 2000 fixe, au niveau européen, des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. Pour atteindre ses objectifs, la DCE a été transposée en droit français par la LEMA du 30 décembre 2006.

Les dossiers sont transmis à la DDTM pour validation, au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement dit « loi sur l'eau »

Dans certains cas : demande l'avis de l'OFB, du SMIDDEST, du Département, de l'AEAG ou de Natura2000 → COPIL



# Devoir du riverain



Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire

Les obligations des riverains définies aux articles L215-14 et R215-2 du code de l'environnement :

- **L215-14** : le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par **enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.**
- **R215-2** : L'entretien régulier du cours d'eau auquel est tenu le propriétaire en vertu de l'article [L. 215-14](#) est assuré par le seul recours à l'une ou plusieurs des opérations prévues par ledit article et au faucardage localisé ainsi qu'aux anciens règlements et usages locaux relatifs à l'entretien des milieux aquatiques qui satisfont aux conditions prévues par l'article [L. 215-15-1](#), et sous réserve que le déplacement ou l'enlèvement localisé de sédiments auquel il est le cas échéant procédé n'ait pas pour effet de modifier sensiblement le profil en long et en travers du lit mineur.

# Les acteurs de l'eau en lien avec le SMBVPM

**DDTM**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**OFB**

Office Français de la Biodiversité

**AEAG**

Agence de l'eau Adour-Garonne

**Département de la Gironde**  
CATERZH

**SMBVPM**

**Union des marais**

**Les 17 ASA**

**Les communes**

**SMIDDEST**

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire

**CDC Médoc Atlantique**

**CDC Médoc Cœur de Presqu'île**

- Fait appliquer les lois du Code de l'environnement
- Instruit les dossiers réglementaires
- Délivre les arrêtés

- Protection et restauration de la biodiversité
- Donne un avis sur les projets
- Sous tutelle des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture

- Financeurs (donnent un avis sur nos projets)
- Partenaires techniques

- Partenaire technique
- Porte le **SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés** avec des objectifs et dispositions → les projets doivent les respecter

- **Convention** pour la manipulation et l'entretien des ouvrages du système d'endiguement et petits travaux / Convention financière

Partenaires

# Informations clés



**Budget cadenas en 2023 : 636,67€ (entre 15 et 52€ le cadenas)**



**DIG (Déclaration d'Intérêt Général) : envoyée le 15/05/2024  
→ en cours de validation à la préfecture de la Gironde**



**Site Internet : en cours de réalisation par l'entreprise SARL  
WebGourmet**



**Formation habilitation électrique pêche électrique validée par  
Noémie**



**Formation drone validée par Noémie et Marion**